



REPUBLIQUE FRANCAISE

*Canton de Ceton – Arrondissement de Mortagne-au-Perche
Val-au-Perche réunit les communes historiques de Gémages, L'Hermitière,
Mâle, La Rouge, Saint-Agnan-sur-Erre et Le Theil-sur-Huisne*

Aux membres du Conseil municipal de Val-au-Perche

CONVOCATION

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que le Conseil municipal de Val-au-Perche se réunira à la mairie (**Salle du Conseil municipal située au 1^{er} étage de la Mairie - 5, place de la Mairie**), le **mardi 12 mars 2024 à 20 h.**

Ordre du jour :

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du 20 février 2024
3. Gouvernance :
 - 3.1. Election du Maire délégué de Gémages,
 - 3.2. Election d'un Adjoint au Maire,
 - 3.3. Réactualisation de la délibération des indemnités versées aux élus,
 - 3.4. Communication des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre des délégations d'attributions accordées par le Conseil municipal.
4. Finances :
 - 4.1. Rapport d'Orientations Budgétaires 2024,
 - 4.2. Convention avec le cabinet JURICIA Conseil pour la réalisation d'un audit des taxes foncières.
5. Fêtes et cérémonies :
 - 5.1. Règlement du jeu du carnaval 2024.
6. Informations diverses
7. Questions diverses

Comptant sur votre présence, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Val-au-Perche, le 1^{er} mars 2024

Le Maire,

Sébastien THIROUARD

